

Expéditeur:

Date:

Rafik Belhaj Kacem  
Ministère de l'Intérieur et du  
Développement Local  
Avenue Habib Bourguiba  
1000 Tunis / TUNESIEN

Monsieur le Ministre,

je vous écris pour vous faire part de ma vive inquiétude concernant la situation subie par le défenseur tunisien des Droits Humains, Monsieur Ali Ben Salem.

En publiant une déclaration publique dénonçant le recours à la torture dans les prisons tunisiennes, Monsieur Ben Salem a pacifiquement exercé son droit à la liberté d'expression conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), texte auquel la Tunisie est partie, et à la Déclaration des Nations Unies de 1998 sur les défenseurs des Droits de l'Homme qui dispose que ces derniers ont le droit de rassembler et diffuser librement des informations et des opinions relatives à des questions de Droits Humains sans crainte de représailles.

D'après les informations que j'ai reçu de la part de l'organisation Amnesty International mondialement reconnue, Monsieur Ben Salem subit des manœuvres d'intimidation et d'harcèlement par les forces de sécurité tunisiennes.

Monsieur Ben Salem vient d'avoir 78 ans et il doit pouvoir vivre sa vie sans faire l'objet d'ingérences, harcèlements ni de surveillance. Sa famille et ses amis doivent pouvoir lui rendre visite librement et il faut qu'il puisse se rendre aux réunions auxquelles il souhaite participer.

J'exhorte votre gouvernement à appliquer la décision de justice rendue en 1999, en délivrant à Ali Ben Salem la carte médicale lui permettant d'obtenir la gratuité des soins à laquelle il a droit et en lui versant la pension de retraite qui lui est due en tant qu'ancien assistant topographe, et de lui délivrer un passeport pour qu'il puisse se rendre à l'étranger quand il le souhaite.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette question importante.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.